

Soutien aux Patients en Précarité Nord-Isère - SPPNI

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901
Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517
Siège social : CABINET DOCTEUR JOURNET 1^{ER} ETAGE, 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE

Assemblée Générale du 21 novembre 2021

Rapport moral

L'AG 2020 devait avoir lieu en mars, mais a été reportée pour raison d'épidémie au 21 novembre.

Le rapport financier pour 2019 reprend les éléments présentés à l'AG 2019 du 30 novembre à LYON, avec cette fois, le budget 2019 finalisé au lieu de l'estimation antérieure. L'activité 2019 avait été présentée alors.

Voici un résumé de la situation fin 2020, après une année particulière avec le confinement difficile pour les personnes précaires, sans abri, décrits dans des courriels au CA ou aux membres, parfois à des partenaires divers sur une liste de diffusion (qui peut être complétée selon les idées des membres).

L'association née fin 2016 a 4 ans d'activité pleine fin 2020. Elle a obtenu (courrier du 12 novembre 2018) la reconnaissance par le service des impôts suite à notre démarche de rescrit fiscal, d'**organisme d'intérêt général à caractère social, mentionné au b de l'article 200 ou au a du 1 de l'article 238 bis du CGI.**

En 2019 : 46 adhérents pour 44 personnes aidées (ou prévues de l'être).

Au 6 novembre 2020 : 46 adhérents à jour de cotisation, 28 donateurs et 42 bénéficiaires d'aides financières dont 9 prêts.

Contexte général et local - durcissement des conditions - effets psychiques¹

- 1- **Problème des étrangers malades et de l'évaluation OFII** depuis 2017 (Cf. groupe DASEM PSY, Assises prévues le 26 mars à Bobigny) : la régularisation pour santé, en particulier pour raisons psychiques (traumatismes surtout) est presque une impasse.
- 2- Les régularisations pour vie privée et familiale (justifiées par l'intégration, nombre d'année en France, raisons humanitaires etc.) dépendent du pouvoir discrétionnaire du préfet : démarches de patients en France depuis des années, malgré enfants scolarisés, souvent « exemplaires », (et soutenus souvent par professeurs, parents d'élèves, associations)
- 3- **Problème de carte OFII pour l'allocation d'asile.** Il s'agit d'une carte de dépenses uniquement, ne permettant aucun retrait de liquide : pb pour achat bon marché (marché), et tout financement « parallèle » pourtant vital (dont aide aux enfants et famille restés au pays, avocat pour l'OFPRA par ex.). Plusieurs demandeurs d'asile ont eu un problème de compte non provisionné durant plusieurs mois, donc sans ressource et en situation critique (certains CADA peuvent avancer de petites sommes).
- 4- **Mesures récentes en matière de droits pour accès aux soins** : CSS (ex-CMU) n'est plus accessible dès l'arrivée sur territoire (il faut 3 mois en France), traitement de l'AME désormais à Marseille avec difficulté pour suivre les dossiers (par l'AS de la PASS PSY, par ex.)

¹ <http://www.comede.org/communiqu%C3%A9-annonces-du-premier-ministre-sur-lacc%C3%A8s-aux-soins-des-personnes-etrangeres-la-mise-en-danger-de-la-sant%C3%A9-des-etrangers-pour-servir-une-politique-migratoire/>

Voir [Gemenne](#) François, *On a tous un ami noir*, Fayard, 2020

<https://www.fayard.fr/documents-temoignages/tous-un-ami-noir-9782213712772>

- 5- **Matraquage politicomédiatique connu, stigmatisation, confusion sur ces situations précaires, la figure de l'étranger, etc.**
- 6- Au niveau régional et local, mise en difficulté et saturation des structures d'accueil, CADA et équipe mobiles de soin, amenant à démissions, maladies, et augmentation de la charge pour les intervenants qui... tiennent le coup encore.
- 7- Le problème d'hébergement encore et toujours pour des personnes et familles sans papiers avec la saturation du 115

Effets sur santé psychique et physique des patients... et d'intervenants :

Gravité de l'impact des refus de reconnaissance (asile, régularisation) : cas de crise suicidaire majeure, usure des échecs de demande de papiers répétées au fil des ans, peur d'un CRA (Centre de Rétention Administrative) ou d'un retour au pays, amenant à un « confinement » préventif de certaines personnes, des vies « emprisonnées » contraignant à une dépendance produisant honte, humiliation, rage contenue, épuisement, etc. Exemple de situations d'hébergement citoyen qui dure, amenant à des situations intenable. Enfin, pression sur les intervenants par le nombre de situations difficiles, leur répétition, durée : exemple d'un CADA ou deux Intervenants sociaux sur 3 sont partis en mai et juin, avec quasi-abandon de personnes, non informées, dans l'impossibilité de venir au cabinet (pas de masque pour transports, problème de financement, etc), renonçant alors aux soins physiques (nombreux exemples) et psychiques.

Activité de l'association en 2020

Vous pouvez vous reporter aux mails déjà diffusés. **Laure Molin réalise un journal des mails diffusés aux membres de SPPNI** pour l'année 2020 (il y en a un chaque année) dont ceux du CA qui discute des aides non prévues antérieurement dépassant 50 euros. Ce journal sera accessible via le site de l'association.

Je rappelle que **les aides relevant de pratique habituelle sont accordées sur avis du trésorier seul, jusqu'à 50 euros. Au-delà de 50 euros, le trésorier demande accord du CA par mail ; sans refus dans un délai rapide (48 heures), elle est accordée.** Ce fonctionnement a permis des discussions utiles et parfois de trouver un recours autre, par l'avis de membres du CA informé (comme Eddy Yedi Moko, notre secrétaire). L'appel à des intervenants du secteur (par ex. Sophie Bogey de la PASS PSY) a permis de trouver des solutions d'aides alimentaires, financières, hébergement ou prise en charge de soin récemment, très utiles.

A- Nos aides :

- (1) transports : principalement consultations médicales sur le secteur ou LYON (urgence dentaires, école dentaire), trajets pour consultations juridiques, et aussi toutes nécessités de transport (activités sociales, trajets à LYON pour sortir de « l'enfermement » pour familles..)
- (2) aides pour démarches juridiques (passeports, timbres fiscaux, courriers recommandés, transports de documents venant du pays tels que extraits de naissance, avis de décès, etc.).
- Demandes (ou besoins repérés) plus fréquentes cette année pour **alimentation** en lien avec le confinement : Cf. fermeture de structures d'aide alimentaire, ou personnes n'ayant pas eu accès dans les délais aux aides « habituelles, ou permettant ponctuellement de « varier le menu » : accès à une dignité
- **Aides pour activités « sociales »** : soutien psychosocial de première importance dans situations traumatiques, désaffiliation, dépressions (atelier informatique, couture, sorties « culturelles » tels que musée ou Cinéma)
- **Médicaments non pris en charge par l'Aide Médicale d'Etat, aides pour vitamines.**
- **Aides diverses** pour photos d'identité, achat d'un téléphone perdu, d'une carte téléphone, envoi de documents, aide d'urgence pour logement, crèche, pour activités sociales, centre aéré pour un enfant...

B- Autres activités :

Intriquées à l'activité du cabinet : liens aux partenaires institutionnels et associatifs pour chercher des solutions pratiques (problème santé pour enfants, transfert d'infos durant le confinement et intervention d'associations d'aide alimentaire pour dépannages : Croix-Rouge, CCAS, EMPP, AFSI, EVA, AREPI, ALPA...

[Le site de l'association](#) est régulièrement alimenté par des actualités, liens utiles pour le soin psy auprès d'exilés et toutes questions liées. Et accès aux documents de l'association, également stockés dans l'espace en ligne dédié aux associations : <https://www.service-public.fr/compte/tableau-de-bord>

Conclusion :

L'association est manifestement utile pour les bénéficiaires qui en témoignent. Elle est repérée sur le secteur par des intervenants, sur différentes communes, faisant des demandes parfois relancées auprès d'institutionnels (EMPP) qui peuvent prendre en charge certaines demandes (par exemple prise en charge de soins, filières mal connues).

Début novembre, des intervenants bénévoles ayant connaissance approfondie des questions administratives, légales et comptables des associations, ont évalué notre fonctionnement, et repéré un certain nombre de problèmes. Ils conseillent et proposent des améliorations sur la « gouvernance, la gestion, et la communication », sont disposés à aider le CA, ce qui sera évoqué tout à l'heure..